



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 mars 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE représentante de M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADE
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour : 2004-03-1 Election d'un nouveau vice-président

Avis favorable du bureau du 23 janvier 2004

- M. PINTE**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 24 juin 2003, le conseil communautaire votait l'extension du périmètre du Grand Parc à la commune de Bièvres.

Tous les conseils municipaux des communes membres ayant délibéré favorablement à l'adhésion de Bièvres, les préfets des départements des Yvelines et de l'Essonne ont, par arrêté conjoint du 14 novembre 2003, étendu le périmètre du Grand Parc à cette dixième commune.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de son effectif.

Lors de sa séance du 16 décembre 2003, les statuts de notre établissement public et le règlement intérieur de notre assemblée ont été modifiés pour respecter la déclaration d'intention initiale et permettre la représentation de chaque commune membre au sein du bureau.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection d'un vice-président supplémentaire pour tenir compte de l'arrivée de Bièvres et de la modification de nos statuts.

S'est déclarée candidate :

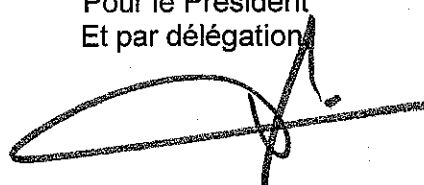
Mme Michèle BROSSARD

Le vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu : 30 voix Mme Michèle BROSSARD

Mme Michèle BROSSARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

Pour le Président
Et par délégation



Pascal GUEANT
Directeur général des services

